

District de la Sarthe de Football



Commission Départementale Football à 7 Procès-verbal N° 4 Réunion du mercredi 06 Mai 2020 Réalisée en Visio conférence



Vice-Président de commission	Cédric LORIOT
Secrétaire de Séance	Jean Claude LEBATEUX

Cédric LORIOT	Présent	Jean Claude LEBATEUX	Présent
Gérard NEGRIER	Présent	Véronique TROGNON	Présente
Jean Bernard ROUSSEAU	Présent	Olivier CORNUAUD	Présent
FREMEAUX Florian	Excusé		

Assiste à la réunion Franck Plouse (Président du District de la Sarthe de Football)

Préambule :

- M Cédric LORIOT, membre du club de KUSTO'FOOT (853366) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Gérard NEGRIER, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO(530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Jean Claude LEBATEUX, membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
Mme Véronique TROGNON membre du club de Foot Loisirs de FILLE SUR SARTHE (854002) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Jean Bernard ROUSSEAU, membre du club De JS COULAINES (502544), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Olivier CORNUAUD, membre du club du Comité Inter. Mutuelles du Mans (612337) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Florian FREMEAUX agent de Développement du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.

Les clubs peuvent faire appel des décisions de la commission, en adressant leur appel par lettre recommandée ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception (télécopie, courrier électronique du club, remise en mains propres...) dans un délai maximal de 7 jours à compter du lendemain de la date d'envoi de la décision contestée ; les frais de dossier d'appel de 250 €uros sont portés sur le compte du club si l'appel est rejeté (art. 188 à 190 des R.G. L.F.P.L.).

Merci à Franck PLOUSE, Président du district, de sa présence pour cette réunion.

Gérard NEGRIER lui donne la parole :

Cette saison aura été catastrophique pour les footballeurs. Après les intempéries, nous avons subi le virus COVID 19

Qqns infos, Suite à la décision du COMEX de la FFF Les classements ont été arrêtés le 13 mars. Ils seront validés par le bureau du District et le CODIR.

Cette année, il n'y aura pas de titre de champion.

Cédric LORIOT Reprend d la parole pour suivre l'Ordre du Jour

1. CLASSEMENTS DES CHAMPIONNATS FOOT A 7 (SAISON 2019/2020)

Après contrôles des classements au regard des règlements en cours, la commission valide les classements présentés

⇒ Classements Conformément aux décisions du Comité Exécutif de la FFF du 16 Avril 2020, du Comité de Direction de la LFPL du 04 Mai 2020 et du Comité de Direction du District de la sarthe de Football, la Commission acte les classements établis au 13 Mars 2020, sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours (cf. en annexe)

- ✓ D1 ROEZE est 1^{er}, Descente de GAZELEC en D2.
- ✓ D2 A : LE BREIL SUR MERIZE est premier et monte en D1, Descente de DO BRAZIL en D3.

- ✓ D2 B : LE MANS GLONNIERES est premier et monte en D1, Descente de MONCE EN BELIN en D3
- ✓ D3 A : MONCE EN BELIN premier et monte en D2
- ✓ D3 B : BONNETABLE premier et monte en D2
- ✓ D3 C : AUVERS-POILLE premier et monte en D2

2. LA VIE DE LA COMMISSION DU FOOT A 7

- ✓ Les coupes et challenges sont annulés.
- ✓ La saison prochaine, la 1^{ère} division aura un groupe de 11.
- ✓ Pour la saison prochaine, relancer les clubs pour savoir s'ils souhaitent engager une équipe vétérans.
- ✓ Si la création d'un groupe vétérans se faisait, il serait géré par la commission «foot à 7 ».
- ✓ Possibilité d'engagement d'une nouvelle équipe pour la saison prochaine : CROSMIERES.
- ✓ Pour donner suite à une question d'Olivier, le président informe les clubs que les prélèvements ligues et districts ont été suspendus. Le communiqué a été envoyé à chaque club.
- ✓ A ce jour, pas de date de reprise des championnats.
- ✓ Pour les licences et les mutations, même processus que la saison passée. La date butoir pour les engagements est le 17 juillet (la période des mutations s'arrête au 15 juillet).
- ✓ Si la saison reprend après octobre, il n'y aura pas de coupe ni challenge.
- ✓ Le Président Du District demande à la commission de préparer 3 calendriers pour la saison prochaine (reprise en Aout, septembre ou octobre).
- ✓ FMI, pas de problème majeur. Il faut que les remplaçants soient inscrits.
 ↓ Olivier nous informe qu'il ne peut pas utiliser la FMI quand ses 2 équipes (A et B) du même groupe se rencontrent
- ✓ Pas d'augmentation des tarifs pour la saison prochaine

3. LA PAROLE AUX MEMBRES DE LA COMMISSION

- Véronique TROGNON nous informe de ses problèmes avec la municipalité de FILLE (présence de 2 clubs foot à 11 et foot à 7) lors des entraînements et des rencontres.
 ➔ Gérard doit voir avec la nouvelle municipalité.

Prochaine réunion suivant l'actualité

Le Président du District de la Sarthe,
Franck PLOUSE,



Le Président de la commission,
Cédric LORIOT,



Le Secrétaire de séance,
J-Claude LEBATTEUX,





Classement Saison 2019 / 2020

1 ère DIVISION FOOT A 7

Sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours.

Classement	Equipe	Joués	Points	Quotient	Observation(S)	
G r o u p e U n i q u e	1	ROEZE /SARTHE US	8	19	2,38	
	2	LE MANS AS CE MMA 1	11	23	2,09	
	3	PARIGNE L EVEQUE JS	11	20	1,82	
	4	GUECELARD U.S.	10	19	1,90	
	5	BRETTE LES PINS A.S.	10	16	1,60	
	6	MAYET VIGILANTE	11	15	1,36	
	7	CERANS A.S.	10	12	1,20	
	8	LE MANS AS CE MMA 2	9	11	1,22	
	9	LE MANS ASPTT	11	9	0,82	
	10	LE MANS GAZELEC	9	-1	-0,11	

Rétrogradations en 2 ème Division :

LE MANS GAZELEC

2 ème DIVISION FOOT A 7

Sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours.

Classement	Equipe	Joués	Points	Quotient	Observation(S)	
2 D G r o u p e A	1	ENT LE BREIL	11	24	2,18	
	2	US CONLIE DONFRONT	10	19	1,90	
	3	KUSTO CONCEPT	12	22	1,83	
	4	LA FERTE BERNARD VS	7	12	1,71	
	5	MAMERS SA	10	15	1,50	+11
	6	MONTFORT LE GESNOIS	10	15	1,50	+7
	7	TRANGE FC	10	15	1,50	+1
	8	YVRE L EVEQUE E.S.	12	16	1,33	
	9	AS LA POLICE DU MANS	9	7	0,78	
	10	DOBRAZIL	11	-1	-0,09	

Accessions en 1 ère Division :

ENT LE BREIL

Rétrogradations en 3 ème Division :

DOBRAZIL

Classement	Equipe	Joués	Points	Quotient	Observation(S)	
2 D G r o u p e B	1	LE MANS GLONNIERES	8	25	3,13	
	2	FL FILLE SUR SARTHE	8	21	2,63	
	3	MARIGNE LAILLE FC	8	18	2,25	
	4	RUAUDIN AS 2	9	19	2,11	
	5	LAIGNE ST GERVAIS CO	8	14	1,75	
	6	RUAUDIN AS 1	9	8	0,89	
	7	LA FLECHE RC	11	4	0,36	
	8	AUBIGNE RACAN U.S.	11	3	0,27	
	9	MONCE EN BELIN 1	8	1	0,13	
	10	EXEMPT	0	0	0,00	

Accessions en 1 ère Division :

LE MANS GLONNIERES

Rétrogradations en 3 ème Division :

MONCE EN BELIN 1



Classement Saison 2019 / 2020

3^{ème} DIVISION FOOT A 7

Sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours.

Classement	Equipe	Joués	Points	Quotient	Observation(S)	
3 D G r o u p e A	1	MONCE EN BELIN E.S. 2	9	21	2,33	
	2	CERANS A.S. 2	10	21	2,10	
	3	YVRE L EVEQUE E.S. 2	8	15	1,88	
	4	BRETTES A.S. 2	8	13	1,63	
	5	GUECELARD U.S. 2	10	15	1,50	
	6	KUSTO CONCEPT 2	9	13	1,44	
	7	ROEZE SUR SARTHE U.S. 2	9	12	1,33	
	8	PARIGNE L EVEQUE J.S. 2	9	10	1,11	
	9	BRETTES A.S. 3	10	1	0,10	
	10	EXEMPT 2	0	0	0,00	

Accessions en 2^{ème} Division : MONCE EN BELIN E.S. 2

Classement	Equipe	Joués	Points	Quotient	Observation(S)	
3 D G r o u p e B	1	LA PATRIOTE BONNETABLE	9	27	3,00	
	2	LE MANS CHEMINOTS	10	17	1,70	
	3	DOLLON O.S.	9	16	1,78	
	4	BOESSE LE SEC U.S.	10	16	1,60	
	5	LE MANS SOM 1	11	17	1,55	
	6	LOMBRON SP	10	13	1,30	
	7	LE MANS AS MMA 3	9	10	1,11	
	8	DOBRAIL 2	10	8	0,80	
	9	SAVIGNE L EVEQUE U.S.	10	-1	-0,10	
	10	EXEMPT				

Accessions en 2^{ème} Division : LA PATRIOTE BONNETABLE

Classement	Equipe	Joués	Points	Quotient	Observation(S)	
3 D G r o u p e C	1	AUVERS POILLE U.C. U.C.	8	20	2,50	
	2	ROUILLON E.G.	10	22	2,20	
	3	LOUPLANDE F.C.	10	17	1,70	
	4	FC P SILLE LE GUILLAUME	11	16	1,45	
	5	ALLONNES J.S.	10	12	1,20	
	6	COULANS SUR GEE U.S.	8	9	1,13	+11
	7	MONT SAINT JEAN AS Supp.	8	9	1,13	0
	8	ALPES MANCELLES U.S.	8	4	0,50	
	9	ST GEORGES LE GAULTIER	11	3	0,27	
	10	EXEMPT 4	0	0	0,00	

Accessions en 2^{ème} Division : AUVERS POILLE U.C. U.C.